ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats territoriaux d'exploitation

Question écrite n° 84898

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le mécontentement exprimé par les agriculteurs concernés par le versement des annuités des CTE ou CAD qui a été interrompu à la fin de l'année 2005. Il lui demande de lui faire connaître les raisons de cette interruption et de lui communiquer la date à laquelle le versement de ces annuités pourra redevenir effectif.

Texte de la réponse

En fin d'année 2005, les derniers versements des aides liées aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et aux contrats d'agriculture durable (CAD) n'ont pas pu avoir lieu. Cette situation a suscité des inquiétudes chez les agriculteurs. Le contexte budgétaire n'a pas permis un versement de certaines aides environnementales telles que les CTE-CAD dans les délais habituels en 2005. Toutefois le CNASEA a veillé à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche à ce que le paiement des dossiers qui lui étaient signalés comme prioritaires puisse être assuré. Ainsi, par exemple, les CTE ou les CAD des secteurs viticoles ont été mis en paiement normalement. Par ailleurs, dès le début d'année, un versement d'urgence a été mandaté au CNASEA de manière à lui permettre de reprendre les paiements le plus rapidement possible. Le CNASEA a reçu 100 millions d'euros et a pu reprendre les paiements depuis la fin du mois de janvier. Le retard a été progressivement résorbé et début mars la quasi-totalité des dossiers a été traitée.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84898
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1135
Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3646